

RÈGLES DE PASSAGE VERS LA 2^E SECONDAIRE

Voici les règles auxquelles les élèves de la 1^{re} secondaire doivent répondre pour être promus en 2^e secondaire :

1. L'élève qui est en réussite du français, des mathématiques et de l'anglais **et** qui a accumulé 24 unités est promu en 2^e secondaire.
2. L'élève qui a **un** échec dans une matière de base (français, mathématique ou anglais) **DEVRA S'INSCRIRE À UN COURS D'ÉTÉ** (fin juin) dans cette matière. Tout élève de la Commission scolaire de la Capitale ou de l'extérieur peut s'inscrire à un cours de récupération qu'il a déjà suivi pendant l'année scolaire et pour lequel il a obtenu un minimum de 45 % au résultat global à la fin de l'année scolaire.
3. L'élève qui a **deux** ou **trois** échecs dans les matières de base (français, mathématique, anglais) reprendra la 1^{re} secondaire.
4. Tout cas particulier fera l'objet d'une étude de dossier pilotée par un directeur adjoint et impliquant des professionnels, en plus de l'élève et de ses parents.

UNITÉS

Une unité est une valeur attribuée à une matière en fonction du temps généralement consacré à son enseignement. En règle générale, le dernier chiffre du code matière est représentatif du nombre d'unités accordées. Pour obtenir les unités, l'élève doit réussir son cours avec un résultat minimum de 60 % en juin ou en cours d'été.

EXEMPLE MATIÈRES DE BASE – 1^{RE} SECONDAIRE

COURS	CODE MATIÈRE AU BULLETIN	UNITÉS
Français	13210 <u>8</u>	8
Mathématique	06312 <u>6</u>	6
Anglais de base	13410 <u>4</u>	4
Anglais enrichi	13610 <u>4</u>	4

La documentation concernant les cours d'été est disponible au secrétariat de l'école ainsi que sur le site Internet de notre commission scolaire (www.cscapitale.qc.ca).

Veuillez communiquer avec nous pour toute autre information.

Julie Vézina
Directrice adjointe à la 1^{re} secondaire